



SESSION PLENIERE DU 15 MARS 2017

LE PLAN REGIONAL POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

Le rapport du CESER fait suite au plan régional pour l'industrie du futur, présenté par le Conseil Régional à l'occasion de la session du mois de mars.

La CGT a voté l'avis du CESER.

LE PLAN REGIONAL POUR L'INDUSTRIE DU FUTUR

Dans la lignée des priorités du SRDEII, le plan régional vise à mettre en place un programme structurant de modernisation de l'industrie régionale avec les objectifs suivants :

- améliorer la compétitivité des PMI ligériennes ;
- maintenir et accroître l'avance des Pays de la Loire dans l'industrie ;
- conforter et relocaliser les activités productives en région ;
- favoriser la création d'emplois et la réalisation d'investissements sur le territoire.

Le plan comprend quatre axes :

- ⇒ Un programme de **modernisation individualisé pour les PME**.
- ⇒ Des programmes de **progression collective** : mobilisation, pour chaque filière, des entreprises sur leurs enjeux communs pour la réalisation, à court terme, de projets collectifs. La Région soutient notamment le projet de **Lean collaboratif**, emmené par STX.
- ⇒ **Renforcer l'avance technologique des Pays de la Loire** sur l'industrie du futur :
 - constituer un centre de ressource et d'expertise en intégration robotique ;
 - rendre visible le paysage de l'expertise ;
 - encourager la recherche pour l'excellence industrielle : faire monter à plein régime les plateformes CEA et IRT, faire émerger de nouveaux projets de recherche, attirer de nouveaux chercheurs dans la région, soutenir des initiatives d'excellence en faveur du manufacturing...
- ⇒ **Former les opérateurs du futur** avec les actions suivantes :
 - identifier les besoins en compétences ;
 - attirer vers les métiers de l'industrie du futur (notamment via le programme d'actions éducatives, voir la lettre du groupe CGT au CESER n°100). Mise en œuvre, dans le cadre de la compétence d'animation du SPRO, des actions de professionnalisation des acteurs (voir la lettre du groupe CGT au CESER n°98) ;
 - enrichir l'offre de formation professionnelle initiale dans les domaines de l'industrie et du numérique ;

- accompagner l'évolution de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur ;
- proposer des formations adaptées aux besoins de l'industrie du futur pour les demandeurs d'emploi avec, notamment, un nouveau programme de formations courtes d'adaptation à l'emploi ;
- favoriser l'émergence d'un réseau de plateaux techniques high tech pour la formation, maillant le territoire régional : soutien au projet d'usine du futur porté par l'UIMM et au projet ECND Academy porté par l'université du Maine au Mans...

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER

(téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr)

⇒ **Éléments de contexte**

La compétence économique des régions a été renforcée par la loi NOTRe. Il faut bâtir un nouveau dialogue entre la Région et les territoires, le plan de l'industrie du futur pourrait s'inscrire dans ce nouveau dialogue.

Le plan pour l'industrie du futur, avec 253 M€ entre 2017 et 2020, est présenté comme une des déclinaisons opérationnelles du SRDEII.

La question de l'industrie du futur fait l'objet d'une mobilisation nationale.

⇒ **Remarques et éléments de vigilance**

L'offre de la Région est touffue et apparaît comme un **amalgame assez hétéroclite de mesures** qui ne permet pas de voir se dessiner une vision pour l'industrie du futur en Pays de la Loire.

Ce plan semble particulièrement privilégier "l'usine du futur" plus que l'industrie du futur proprement dite. Or, un atelier du futur ne fait pas forcément une entreprise du futur et la "multiplication" d'usines du futur ne fait pas non plus un plan régional "industrie du futur"...

"Qui trop embrasse, mal étreint". Ce proverbe pourrait s'appliquer à ce plan qui s'adresse à toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.

Il aurait aussi été utile que ce plan fasse d'abord un point sur ce qui a déjà été fait dans la région pour construire cette industrie du futur, nécessaire au développement des territoires et à l'emploi des ligériens.

Le document est **parfois ambigu ou imprécis** sur les engagements de la Région.

On peut s'étonner que ce plan **ne fasse pas de lien avec les politiques de l'Europe** dans ce domaine et ne propose pas de mesures ou d'actions mobilisant les fonds européens.

Les rapides consultations, faites par le CESER, donnent le sentiment que ce plan **n'est pas issu d'un processus de concertation approfondi**, notamment avec la métropole nantaise.

⇒ propositions du CESER

- renforcer le soutien aux entreprises qui développent les solutions numériques, robotiques, cobotiques... ;
- améliorer la dimension partenariale ;
- amplifier l'émulation collective ;
- travailler sur l'évaluation et la contrepartie aux aides accordées ;
- renforcer l'accompagnement des acteurs ;
- préparer les compétences pour faire émerger la « PME du futur », notamment en élargissant les formations au niveau 1, en facilitant l'embauche de docteurs inscrits comme demandeurs d'emploi dans la région, en mettant en avant des dispositifs de l'université de Nantes... ;
- mettre en œuvre une gouvernance souple et adaptée aux acteurs et aux territoires.

L'avis conclut en soulignant que « le plan peut certes avoir son utilité et trouver ses bénéficiaires, mais au regard du titre du rapport qui ouvrait la perspective d'une vision prospective de l'industrie du futur en Pays de la Loire, **le rapport génère une certaine frustration** ».

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

Comme elle le fait désormais de plus en plus souvent, la CGT souligne l'implication du rapporteur en un temps record sur un sujet aussi crucial.

LA CGT se préoccupe depuis toujours des enjeux industriels. Elle organise une **journée d'action nationale** le 21 mars prochain sur ce sujet et se félicite de la volonté de la Région de travailler sur l'avenir de l'industrie. Toutefois, elle souhaite émettre un certain nombre de remarques.

Parler de l'industrie du futur, c'est bien, mais **cela ne doit pas faire oublier l'industrie d'aujourd'hui**. On ne construit pas l'usine du futur sur des ruines industrielles. Une activité qui disparaît est une activité définitivement perdue. Il aurait pu être intéressant de rappeler, dans le rapport régional, que si notre région est au deuxième rang des régions industrielles françaises, l'industrie y souffre aussi. Les pertes d'emplois dans ce secteur sont particulièrement fortes en Mayenne, en Sarthe et en Sud Vendée avec, par exemple, 18 % d'emplois industriels perdus dans le bassin d'emploi de La Ferté Bernard entre 2008 et 2015.

Il nous faut donc nous saisir de l'industrie d'aujourd'hui et anticiper les mutations pour garantir demain l'emploi actuel.

La réflexion à mener doit intégrer, d'une part, "l'industrie du futur" et, d'autre part, les questions relatives à l'emploi. Un travail d'anticipation doit être réalisé sur les questions de créations et de suppressions d'emplois et des formations en adéquation avec les nouveaux besoins, les reconversions possibles, pour permettre aux salariés comme aux demandeurs d'emploi d'avoir une évolution professionnelle.

Construire l'usine du futur, se redonner de nouvelles perspectives pour une ambition industrielle sur notre territoire, en France et en Europe, supposent de sortir définitivement des choix stratégiques qui nous ont conduits à la situation d'aujourd'hui. **On constate ainsi et notamment depuis trois décennies, une augmentation du profit des actionnaires aux dépens, désormais, des investissements qui diminuent dramatiquement.** Les conditions de travail se dégradent avec une précarisation généralisée, un mal-être qui se développe, une perte de sentiment du travail bien fait.

Pour la CGT, il faut donc modifier profondément les règles de décisions dans les entreprises et réfléchir aux problématiques suivantes : Quels droits nouveaux pour se sortir du diktat des actionnaires ? Quelle capacité des salariés et de leurs représentants pour peser sur les choix ? Quelle place pour une intervention publique au sein des entreprises qui interviennent dans les domaines stratégiques ? Autant de questions centrales qui touchent à la démocratie sociale, à la notion d'intérêt général, à la primauté du social pour toute décision stratégique.

Pour la CGT, le débat sur l'usine du futur nous conforte dans une double certitude :
La démocratie, la citoyenneté doivent rentrer enfin dans l'entreprise.
La contradiction capital/travail demeure déterminante.

L'usine du future sera, n'en doutons pas, le résultat d'un affrontement sur ces deux dimensions.

La CGT partage globalement les remarques de l'avis du CESER, notamment sur le lean collaboratif et les nécessaires évaluations et contreparties aux aides accordées. Rappelons que les 253 millions d'euros annoncés sur 5 ans s'ajoutent aux dispositifs déjà existants, comme le CICE ou le CIR. Elle considère qu'il faut aussi utiliser les dispositifs et les ressources existants.

Enfin, il serait souhaitable, alors que la Région, via l'appel à projet « connect talent » veut attirer des chercheurs internationaux, de soutenir aussi l'embauche des docteurs privés d'emploi dans la région.

Ces remarques étant faites, la CGT votera le projet d'avis.

QUELQUES REMARQUES EXPRIMEES EN SESSION

MEDEF : ne pas oublier l'enjeu de transformation du modèle économique, il ne s'agit pas de moderniser mais de muter. Le plan va dans le bon sens mais, sur l'axe 2, il est trop tourné vers des mesures d'amélioration que vers des mutations. Les entreprises sont bien accompagnées dans leur modèle, mais la stratégie ambitieuse pour préparer le futur de la région reste à construire.

UNSA : le rapport de la Région est minimaliste car se limite à un plan de modernisation de l'outil PME. On aurait aimé plus d'ambition dans l'élaboration de ce plan.

CCI : c'est plus un plan de modernisation que de vision du futur.

CFDT : exprime des réticences sur le lean management. Pas de place des partenaires sociaux dans le plan de la Région.

Représentant des entreprises publiques locales, rapporteur du budget : rappelle la modification importante de l'organisation territoriale (exemple du Maine-et-Loire). Les EPCI vont se donner les moyens de l'intervention économique, ce n'est pas évoqué dans le rapport régional.

CPME : le plan de la Région est ouvert avec la volonté d'aller au plus près des territoires vers TPE PME.

VOTES : L'avis a été adopté par 87 voix pour et 4 abstentions.

Conseillère et Conseiller CGT ayant travaillé sur le sujet en Commission : Diane OBLE, Didier ROBERT.